

LE 2 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 2 novembre 2020, à 19h00, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

Tous formants quorum, sous la présidence de son honneur la Mairesse :
Madame Marielle Lemieux.

Assistent également à la séance, la directrice générale Dany Robert qui agit en tant que secrétaire d'assemblée & Yves Lapointe, employé municipal.

01-11-20

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est devenue zone rouge à compter du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence. La municipalité a publié un avis, sur son site Internet, page Facebook, etc., informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

02-11-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Acceptation séance par visioconférence
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020
5. Approbation des comptes à payer

6. ADMINISTRATION :

NOTE Remise du rapport budgétaire d'octobre 2020

NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers

- 6.1 Entériner l'achat de 9 tablettes

NOTE Arrérages de taxes municipales

- 6.2 Nomination maire suppléant

- 6.3 Renouvellement de la politique domiciliaire

- 6.4 Renouvellement de la politique des entreprises
NOTE Dépôt du formulaire « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »
DÉPÔT État comparatif
- 6.5 Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins
6.6 Assemblée générale annuelle du Groupe Alpha des Etchemins
6.7 TECQ 2019-2023
6.8 Demande financière Nouvel Essor
6.9 Contrat Enair contrôle
- INFO COVID
- 6.10 Formation mairesse – Leadership élue # 2
6.11 Fonds réservés développement
6.12 Projet réseau de sentiers de plein air St-Magloire, Ste-Sabine, St-Luc
6.13 Appui financier au projet réseau de sentiers de plein air
6.14 Modification entente service d'inspection
6.15 L'Essentiel des Etchemins

7 VOIRIE :

- INFO Pont rang Saint-Joseph
INFO Programme d'aide à la voirie locale
INFO Tempête automnale
INFO Ouverture soumission rechargement rang du Lac & St-Cyrille

8 RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

- INFO Règlement d'emprunt # 344-20
8.1 lever de condition – connexion puits

9. SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Annulation préventionniste de la MRC des Etchemins
9.2 Adoption budget 2021 Régie incendie

10. COMITÉ ET LOISIRS

11. CORRESPONDANCE :

12. **VARIA:**
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

03-11-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 octobre 2020

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

04-11-20

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 113 390.38\$ pour novembre 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

NOTE **ADMINISTRATION :**
Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE **Rapport des conseillers responsables de différents dossiers**
Les membres du conseil ainsi que Mme la mairesse nous font un résumé des rencontres qu'ils ont eues durant le mois d'octobre.

05-11-20 **ENTÉRINER L'ACHAT DE NEUF (9) TABLETTES**

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER l'achat de neuf (9) tablettes (8 pour le conseil municipal et une pour la voirie) au coût de 5 078.61\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

NOTE **ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES**

Un tableau comprenant les arrérages de taxes a été remis à chaque membre du Conseil municipal au montant de 23 521.38\$. Des lettres seront envoyées aux personnes ayant encore des taxes de 2019-2020 en souffrance leur demandant de payer avant le 8 janvier 2021 ou de venir prendre entente avec la Municipalité.

06-11-20 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT
SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
DES ETCHEMINS**

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseiller Steve Lapointe soit et il est par les présentes nommé, Maire suppléant, lequel en l'absence de la Mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés jusqu'en novembre 2021.

QUE le conseil des Maires de la MRC des Etchemins soit avisé que Monsieur Steve Lapointe est nommé représentant substitut pour remplacer la Mairesse en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE

07-11-20 **RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la politique domiciliaire est arrivée à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUELER la politique domiciliaire en précisant qu'il faut respecter les conditions de famille pour les 3 ans.

QU'UNE demande doit être faite à la Municipalité pour avoir droit au remboursement.

QU'un formulaire sera remis lors de l'envoi de la taxe de bienvenue à chaque nouvel arrivant.

ADOPTÉE

08-11-20

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la politique des entreprises est arrivée à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUELER la politique des entreprises déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

NOTE

DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Chacun des membres du Conseil municipal a remis à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

NOTE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2020

Un rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2020, relativement aux prévisions budgétaires établies, est déposé et présenté aux membres du Conseil par la mairesse.

09-11-20

MAISON L'OLIVIER DES ETCHEMINS

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER financièrement à la demande de la Maison l'Olivier des Etchemins pour l'année 2020-2021 soit 322.80\$.

ADOPTÉE

10-11-20

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU GROUPE ALPHA DES ETCHEMINS

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER la décision de permettre au conseiller Régis Prévost d'assister à l'assemblée générale annuelle du groupe Alpha des Etchemins qui a eu lieu le 27 octobre dernier à Lac-Etchemin.

ADOPTÉE

11-11-20

TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

12-11-20

DEMANDE FINANCIÈRE DE NOUVEL ESSOR

CONSIDÉRANT QUE 22 de nos citoyens qui ont bénéficié de la popote roulante. Ce sont 1226 repas qui ont été livrés par des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'un groupe ViActive a été animé hebdomadairement par cinq bénévoles que nouvel essor a formé pour offrir des exercices simples et sécuritaires aux gens de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT tous les autres services que Nouvel Essor offre à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DONNER un montant de 350\$ à Nouvel Essor pour tous les services offerts à notre population.

ADOPTÉE

CONTRAT ENAIR CONTRÔLE

13-11-20

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services d'Enair Contrôle pour l'entretien préventif de l'unité de climatisation/chauffage et système de contrôle Prolon au coût de 970\$ taxes en sus. Les travaux se feront 2 fois par année.

ADOPTÉE

INFO

On recevra un montant de **36 610\$** pour la COVID (2020-2021)

14-11-20

FORMATION MAIRESSE LEADERSHIP ÉLUE # 2

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INSCRIRE Marielle Lemieux, mairesse à la formation leadership élue # 2 au coût de 172.46\$, formation donnée par la FQM (Fédération québécoise des Municipalités).

ADOPTÉE

15-11-20

FONDS RÉSERVÉ DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PLACER en fonds réservés pour le développement un montant de 25 000\$ provenant des éoliennes et qui avait été budgété comme tel lors du budget 2020.

ADOPTÉE

16-11-20

PROJET RÉSEAU DE SENTIERS DE PLEIN AIR – ST-MAGLOIRE, STE-SABINE & ST-LUC

CONSIDÉRANT QUE Les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont des défis communs au niveau du maintien et du développement des services de proximité et des services de loirs et récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse ont identifié depuis les dernières années le besoin de travailler en coopération et en complémentarité face à des enjeux complexes nécessitant de mettre des ressources en commun pour la recherche de solutions innovantes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Saint-Magloire a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de préparation à l'investissement (PPI) pour le projet « consolidation et développement des services de proximité et des services récréotouristiques des municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse en coopération, en innovation et en complémentarité avec le développement du versant sud du Parc régional du Massif du Sud » ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de plein air sont en plein essor et que la consolidation et le développement de sentiers sont en cohérence et complémentarité avec les perspectives de développement du parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT QU'il est inscrit dans le plan de développement de la municipalité que le développement du Mont Bonnet est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion du PPI a priorisé comme projet le 13 octobre 2020 le développement d'un réseau de sentiers et d'hébergements touristiques pour Sainte-Sabine, Saint-Magloire et Saint-Luc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Magloire appuie le projet de développement du réseau de sentiers et d'hébergement touristique pour Saint-Luc, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

ADOPTÉE

17-11-20

APPUI FINANCIER AU PROJET RÉSEAU DE SENTIERS DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QU'il est inscrit dans le plan de développement de la municipalité que le développement du Mont Bonnet est une priorité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le développement du projet de « Réseau de sentiers de plein air Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc »;

CONSIDÉRANT QUE Le Club sportif du Mont Bonnet dépose une demande d'aide financière pour le projet de « Réseau de sentiers de plein air Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc » dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) 2018-2021 afin d'obtenir une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du club sportif Mont Bonnet est le promoteur ayant le mandat de piloter le projet de mise à niveau des sentiers pédestres existants dans le cadre de la demande au PSSPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Magloire souhaite appuyer le Club du Mont Bonnet en apportant une contribution d'un montant maximal de 10 000.00\$.

ADOPTÉE

18-11-20

MODIFICATION ENTENTE SERVICE INSPECTION

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins signée le 27 septembre 2011 par les municipalités;

CONSIDÉRANT la majoration de 25% du taux horaire prévue à l'entente (article 6.3) lors du dépassement du nombre d'heures réservées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté une résolution le 14 octobre dernier **QUE** malgré la disposition de l'article 6.3 Dépassement du nombre d'heures réservées, le Conseil de la MRC des Etchemins prend la décision qu'il n'y aura pas de majoration de 25% du taux horaire facturée pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Magloire confirme à la MRC des Etchemins qu'elle est en accord avec la présente modification à l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins pour l'année 2021.

ADOPTÉE

19-11-20

L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DONNER un montant de 98.40\$ pour la *Cueillette de la solidarité* au profit de *l'Essentiel des Etchemins* pour l'année 2020. Soit 0.15\$/par citoyen.

ADOPTÉE

INFO

VOIRIE
PONT RANG SAINT-JOSEPH

Une rencontre a eu lieu avec MTQ concernant le pont du rang St-Joseph qui sera refait à l'été 2021, entre le 15 juin et le 15 septembre, les travaux devraient durer entre 6 à 9 semaines. Le pont sera remonté de 1.7 mètre, car il y a des problèmes d'embâcles régulièrement. Au lieu de 13.8 mètres, il aura une longueur de 18.3 mètres. Ils vont nous aviser une à deux semaines avant de débiter les travaux pour qu'on puisse aviser les ambulanciers, etc.

INFO

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Le ministre François Bonnardel nous a annoncé une aide financière maximale de 175 476\$ pour l'entretien des routes locales admissible de notre Municipalité. Les années antérieures nous recevions un montant de : 157 750\$, un surplus de 17 726\$.

INFO

TEMPÊTE AUTOMNALE

Nous recevrons un montant de 9 153.86\$.pour la tempête automnale de l'an passé:

INFO

OUVERTURE SOUMISSION RANGS ST-CYRILLE & DU LAC

Suite à l'ouverture des soumissions pour le rechargement des rangs du lac & St-Cyrille, nous avons reçu 6 soumissions soit :

Les Constructions Binet inc.	1 295 227.31\$
Martin Mercier inc.	1 096 171.08\$
Gilles Audet Excavation inc.	1 222 641.51\$
Michel Gamache et frères inc.	1 227 838.61\$
Construction B.M.L.	1 358 610.96\$
Les Excavations Lafontaine	1 192 569.74\$

Nous demanderons à Transports Québec une aide supérieure vu le coût très élevés des travaux.

20-11-20

GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission des Glissières de sécurité J.T.D. inc.
au montant de 7 493.88\$ taxes incluses pour l'installation de
glissières de sécurité au début du rang St-Cyrille.

ADOPTÉE

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

INFO

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 344-20

La Municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le règlement d'emprunt # 344-20 au montant de 212 125\$ pour les travaux de raccordement puits SM16-1

21-11-20

LEVÉE DE CONDITION – TRAVAUX RACCORDEMENT PUIITS SM16-1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de raccordement au puits SM16-1 à ALLEN Entrepreneur général inc.; conditionnel à l'obtention du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu son approbation du MAMH pour le règlement d'emprunt # 344-20 au montant de 212 125\$ pour les travaux de raccordement au puits SM16-1 le 9 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE LEVER la condition pour le contrat à ALLEN Entrepreneur général inc. à l'obtention du règlement d'emprunt, car celui a été accepté.

ALLEN Entrepreneur général inc. a soumissionné au montant de 161 827.31\$ taxes incluses.

QUE les travaux se fassent dans les semaines à venir.

ADOPTÉE

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE :

22-11-20

ANNULATION PRÉVENTIONNISTE MRC

CONSIDÉRANT QUE la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a maintenant son propre préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE la RISEDE demande à la MRC des Etchemins de se retirer de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins du volet « prévention » de l'entente;

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire fait partie de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE);

QUE la Municipalité de Saint-Magloire demande à la MRC des Etchemins de se retirer du volet prévention de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

23-11-20

ADOPTION BUDGET DE LA RÉGIE 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

COMITÉ & LOISIRS
CORRESPONDANCE
VARIA

24-11-20

LUMIÈRES CROIX DU MONT BONNET

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER un montant de 75,52\$ à Steve Lapointe pour les pièces requises pour réparer les lumières de la Croix du Mont Bonnet. **DE FÉLICITER** Steve Lapointe de s'être occupé de réparer les lumières de la Croix du Mont Bonnet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne nous est parvenue des citoyens.

25-11-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 2 novembre 2020

« Je, Marielle Lemieux, Mairesse, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale